# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# **COMMUNE - Commune de LA CELLE SUR MORIN (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21770063200011

POSTE COMPTABLE: SGC DE COULOMMIERS

M 14

# Compte administratif voté par nature

**BUDGET: BUDGET COMMUNAL (3)** 

**ANNEE 2021** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

I - Informations générales (5) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 12 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18 IV - Annexes (6) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 26 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 2.7 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 28 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes 29 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30 A4 - Etat des provisions 31 A5 - Etalement des provisions 32 33 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34 A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet A8 - Etat des charges transférées Sans Objet A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 35 A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 36 A10.3 - Opérations liées aux cessions 37 A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 38 A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 39 A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet **B** - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement 40 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 41 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 42 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

#### Commune de LA CELLE SUR MORIN - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	43
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	44
C1.2 - Actions de formation des élus	46
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	47
C3.2 - Liste des établissements publics créés	48
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	49
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	50
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	51
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	53
D2 - Arrêté et signatures	54

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

<sup>(2)</sup> Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

<sup>(4)</sup> Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

<sup>(5)</sup> Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

<sup>(6)</sup> Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	Commune de LA CELLE SUR MORIN	CA
77063	BUDGET COMMUNAL	2021

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 299
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0
Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valoure per bob	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
626 261,00	733 604,00	470,52	815,51

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	500,78	574,00
2	Produit des impositions directes/population	284,68	323,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	729,19	734,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	238,91	242,00
5	Encours de dette/population	199,22	571,00
6	DGF/population	169,24	150,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43,96 %	45,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	72,90 %	87,90 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	32,76 %	33,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,32 %	77,70 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

## **POUR MEMOIRE**(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) budgétaires .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

### **EXECUTION DU BUDGET**

EXECUTION DU BUDGET					
		D	EPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	657 583,54	G	947 213,54
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	350 306,71	н	565 126,51
		,	+		+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (	0,00 si déficit)	l (	278 127,48 si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (	0,00 si déficit)	J (	377 739,85 si excédent)
_			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 007 890,25	= G+H+l+J	2 168 207,38
RESTES A	Section de fonctionnement	Е	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	410 826,01	L	0,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	410 826,01	= K+L	0,00
DEQUITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	657 583,54	= G+I+K	1 225 341,02
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	761 132,72	= H+J+L	942 866,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 418 716,26	= G+H+l+J+K+L	2 168 207,38

## **DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Е 0,00	κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 410 826,01	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

#### Commune de LA CELLE SUR MORIN - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	243 708,70	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 919,27	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	162 198,04	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(2)</sup> Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	279 768,47	202 872,70	0,00	0,00	76 895,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	320 000,00	285 997,53	0,00	0,00	34 002,47
014	Atténuations de produits	80 000,00	77 423,00	0,00	0,00	2 577,00
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00	76 557,46	0,00	0,00	13 442,54
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	769 768,47	642 850,69	0,00	0,00	126 917,78
66	Charges financières	6 600,00	6 562,56	0,00	0,00	37,44
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	1 098,80	0,00	0,00	4 901,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	782 368,47	650 512,05	0,00	0,00	131 856,42
023	Virement à la section d'investissement (2)	211 087,52				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 071,49	7 071,49			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	218 159,01	7 071,49			211 087,52
	TOTAL	1 000 527,48	657 583,54	0,00	0,00	342 943,94
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits employés (ou restant à employer)			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	400,00	1 247,74	0,00	0,00	-847,74
70	Produits services, domaine et ventes div	48 400,00	67 240,23	0,00	0,00	-18 840,23
73	Impôts et taxes	460 000,00	526 152,72	0,00	0,00	-66 152,72
74	Dotations et participations	197 000,00	321 359,91	0,00	0,00	-124 359,91
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	21 872,26	0,00	0,00	-6 872,26
T	otal des recettes de gestion courante	720 800,00	937 872,86	0,00	0,00	-217 072,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 600,00	9 340,68	0,00	0,00	-7 740,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	722 400,00	947 213,54	0,00	0,00	-224 813,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	722 400,00	947 213,54	0,00	0,00	-224 813,54
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 278 127,48				

<sup>(1)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

<sup>(3)</sup> Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	1 140,00	0,00	23 860,00
204	Subventions d'équipement versées	380 068,70	0,00	243 708,70	136 360,00
21	Immobilisations corporelles	351 000,00	184 888,00	4 919,27	161 192,73
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	345 070,63	124 317,74	162 198,04	58 554,85
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 101 139,33	310 345,74	410 826,01	379 967,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 800,00	39 960,97	0,00	1 839,03
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	41 800,00	39 960,97	0,00	1 839,03
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	1 142 939,33	350 306,71	410 826,01	381 806,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	14 821,50	0,00		14 821,50
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	14 821,50	0,00		14 821,50
	TOTAL	1 157 760,83	350 306,71	410 826,01	396 628,11
	Pour information	(2) 0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
		(BP+DM+RAR N-1)		au 31/12	
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	110 272,00	110 272,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	110 272,00	110 272,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	36 768,47	47 783,02	0,00	-11 014,55
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	436 768,47	447 783,02	0,00	-11 014,55
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	Il des recettes réelles d'investissement	547 040,47	558 055,02	0,00	-11 014,55
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	211 087,52			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	7 071,49	7 071,49		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	14 821,50	0,00		14 821,50
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	232 980,51	7 071,49		225 909,02
	TOTAL	780 020,98	565 126,51	0,00	214 894,47

#### Commune de LA CELLE SUR MORIN - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

Chap.	Libellé		edits ouverts P+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)	377 739,85			
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	202 872,70		202 872,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	285 997,53		285 997,53
014	Atténuations de produits	77 423,00		77 423,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	76 557,46		76 557,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions	6 562,56 1 098,80 0.00	0,00 0,00 7 071,49	6 562,56 1 098,80 7 071,49
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	650 512,05	7 071,49	657 583,54
D 0	Pour information 02 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opéra	ations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	39 960,97 0,00	0,00	39 960,97 0,00
19	Total des opérations d'équipement  Neutral. et réqul. d'opérations (5)		0,00	0,00	0,00 0,00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises)	(9)	1 140,00 0,00 184 888,00 0,00 124 317,74 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	1 140,00 0,00 184 888,00 0,00 124 317,74 0,00 0,00
29 39	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)  Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)			0,00 0,00	0,00 0,00
45 481	Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
D 0	Dépenses d'investissement –Total  Pour information  101 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		350 306,71	0,00	350 306,71 0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(4)</sup> Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(8)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(9)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 247,74		1 247,74
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	67 240,23		67 240,23
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	526 152,72		526 152,72
74	Dotations et participations	321 359,91		321 359,91
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	21 872,26 0,00 9 340,68 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	21 872,26 0,00 9 340,68 0,00 0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	947 213,54	0,00	947 213,54
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			278 127,48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	47 783,02 400 000,00	0,00	47 783,02 400 000,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	110 272,00	0,00 <i>0,00</i>	110 272,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00 (8) 0,00	0,00	0,00 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 7 071,49	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 7 071,49
39 45 481	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)  Opérations pour compte de tiers (7)  Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	<i>0,00</i> 0,00 <i>0,00</i>	0,00 0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	558 055,02	7 071,49	565 126,51
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			377 739,85

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(4)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(6)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(7)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(8)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	0.411	Crédits emplo			
art (1)	,,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	279 768,47	202 872,70	0,00	0,00	76 895,77
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	32 000,00	31 192,28	0,00	0,00	807,72
60611	Eau et assainissement	13 000,00	8 273,25	0,00	0,00	4 726,75
60612	Energie - Electricité	32 000,00	30 491,79	0,00	0,00	1 508,21
60621 60622	Combustibles Carburants	10 000,00 6 000,00	6 521,96 3 675,01	0,00 0,00	0,00 0,00	3 478,04 2 324,99
60623	Alimentation	8 000,00	4 856,75	0,00	0,00	2 324,99 3 143,25
60624	Produits de traitement	1 000,00	1 002,46	0,00	0,00	-2,46
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	3 345,71	0,00	0,00	1 154,29
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	4 127,19	0,00	0,00	5 872,81
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	726,96	0,00	0,00	7 273,04
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 203,37	0,00	0,00	296,63
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 664,37	0,00	0,00	335,63
6067 6068	Fournitures scolaires Autres matières et fournitures	6 000,00 20 000,00	4 717,49 15 498,61	0,00 0,00	0,00 0,00	1 282,51 4 501,39
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	13 994,77	0,00	0,00	-5 994,77
6135	Locations mobilières	2 000,00	1 163,19	0,00	0,00	836,81
61521	Entretien terrains	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 600,00	8 462,93	0,00	0,00	3 137,07
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	18 000,00	1 230,00	0,00	0,00	16 770,00
615232	Entretien, réparations réseaux	18 000,00	12 708,72	0,00	0,00	5 291,28
61551 61558	Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers	4 000,00 2 000,00	1 935,29 1 484,90	0,00 0,00	0,00 0,00	2 064,71 515,10
6156	Maintenance	9 000,00	7 491,47	0,00	0,00	1 508,53
6161	Multirisques	9 000,00	8 821,54	0,00	0,00	178,46
6168	Autres primes d'assurance	3 000,00	3 003,34	0,00	0,00	-3,34
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	351,60	0,00	0,00	648,40
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	3 459,00	0,00	0,00	-459,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 382,78	0,00	0,00	-382,78
6226	Honoraires	2 768,47	3 000,00	0,00	0,00	-231,53
6227 6228	Frais d'actes et de contentieux Divers	3 000,00 1 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	3 000,00 1 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	120,00	0,00	0,00	380,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	486,20	0,00	0,00	513,80
6256	Missions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6257	Réceptions	2 000,00	289,75	0,00	0,00	1 710,25
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00	1 476,00	0,00	0,00	224,00
6262 627	Frais de télécommunications Services bancaires et assimilés	6 000,00 200,00	4 921,56 87,27	0,00 0,00	0,00 0,00	1 078,44 112,73
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	559,75	0,00	0,00	440,25
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 000,00	792,00	0,00	0,00	208,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	7 212,44	0,00	0,00	-2 212,44
63512	Taxes foncières	1 300,00	1 141,00	0,00	0,00	159,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	320 000,00	285 997,53	0,00	0,00	34 002,47
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	1 541,46	0,00	0,00	-41,46
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	2 693,46	0,00	0,00	306,54
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	495,79	0,00	0,00	504,21
6411 6451	Personnel titulaire Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	220 000,00 42 000,00	199 227,64 35 859,03	0,00 0,00	0,00 0,00	20 772,36 6 140,97
6453	Cotisations aux caisses de retraites	38 000,00	33 898,56	0,00	0,00	4 101,44
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 000,00	11 021,59	0,00	0,00	978,41
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 260,00	0,00	0,00	240,00
014	Atténuations de produits	80 000,00	77 423,00	0,00	0,00	2 577,00
739221	FNGIR	80 000,00	77 423,00	0,00	0,00	2 577,00
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00	76 557,46	0,00	0,00	13 442,54
6531	Indemnités	36 000,00	33 424,84	0,00	0,00	2 575,16
6535	Formation Cotion founds finance allow fin mandet	1 300,00 0,00	323,95	0,00	0,00	976,05
65372 6553	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat Service d'incendie	19 000,00	48,17 18 603,00	0,00 0,00	0,00 0,00	-48,17 397,00
65548	Autres contributions	20 000,00	22 856,22	0,00	0,00	-2 856,22
6558	Autres contributions obligatoires	6 600,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 000,00	1 300,00	0,00	0,00	5 700,00
65888	Autres	100,00	1,28	0,00	0,00	98,72

#### Commune de LA CELLE SUR MORIN - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

Chap/	Libellé (1)	2 ( 11)	Crédits emple			
art (1)	`,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ТОТА	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	769 768,47	642 850,69	0,00	0,00	126 917,78
66	Charges financières (b)	6 600,00	6 562,56	0,00	0,00	37,44
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 600,00	6 562,56	0,00	0,00	37,44
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	1 098,80	0,00	0,00	4 901,20
6713	Secours et dots	5 000,00	200,00	0,00	0,00	4 800,00
6714	Bourses et prix	1 000,00	898,80	0,00	0,00	101,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		782 368,47	650 512,05	0,00	0,00	131 856,42
023	Virement à la section d'investissement	211 087,52	0,00			211 087,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	7 071,49	7 071,49			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	7 071,49	7 071,49			0,00
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	218 159,01	7 071,49			211 087,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	218 159,01	7 071,49			211 087,52
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE  Total des opérations réelles et d'ordre)	1 000 527,48	657 583,54	0,00	0,00	342 943,94
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<sup>(3)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(4)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

<sup>(5)</sup> Dont 675 et 676.

<sup>(6)</sup>Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(7)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)		Crédits empl						
art(1)	<b>、</b> ,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés			
013	Atténuations de charges	400,00	400,00 1 247,74		0,00	-847,74			
6419	Remboursements rémunérations personnel	400,00	536,74	0,00	0,00	-136,74			
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	711,00	0,00	0,00	-711,00			
70	Produits services, domaine et ventes div	48 400,00	67 240,23	0,00	0,00	-18 840,23			
70311	Concessions cimetières (produit net)	400,00	770,00	0,00	0,00	-370,00			
70323	Redev. occupat° domaine public communal	8 000,00	8 477,93	0,00	0,00	-477,93			
7067	Redev. services périscolaires et enseign	40 000,00	57 992,30	0,00	0,00	-17 992,30			
73	Impôts et taxes	460 000,00	526 152,72	0,00	0,00	-66 152,72			
73111	Impôts directs locaux	350 000,00	368 098,00	0,00	0,00	-18 098,00			
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 702,00	0,00	0,00	-1 702,00			
73211	Attribution de compensation	100 000,00	116 998,72	0,00	0,00	-16 998,72			
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	26 349,00	0,00	0,00	-26 349,00			
7343	Taxes sur les pylônes électriques	10 000,00	13 005,00	0,00	0,00	-3 005,00			
74	Dotations et participations	197 000,00	321 359,91	0,00	0,00	-124 359,91			
7411	Dotation forfaitaire	100 000,00	107 288,00	0,00	0,00	-7 288,00			
74121	Dotation de solidarité rurale	55 000,00	66 250,00	0,00	0,00	-11 250,00			
74127	Dotation nationale de péréquation	40 000,00	46 299,00	0,00	0,00	-6 299,00			
744	FCTVA	2 000,00	2 744,07	0,00	0,00	-744,07			
74718	Autres participations Etat	0,00	402,00	0,00	0,00	-402,00			
7473	Participat <sup>o</sup> Départements	0,00	1 885,00	0,00	0,00	-1 885,00			
7478	Participat <sup>o</sup> Autres organismes				0,00	5 368,53	0,00	0,00	-5 368,53
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	71 536,43	0,00	0,00	-71 536,43			
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	17 118,76	0,00	0,00	-17 118,76			
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	1 918,00	0,00	0,00	-1 918,00			
7488	Autres attributions et participations	0,00	550,12	0,00	0,00	-550,12			
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	21 872,26	0,00	0,00	-6 872,26			
752	Revenus des immeubles	15 000,00	21 871,12	0,00	0,00	-6 871,12			
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,14	0,00	0,00	-1,14			
TOTAL :	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	720 800,00	937 872,86	0,00	0,00	-217 072,86			
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
77	Produits exceptionnels (c)	1 600,00	9 340,68	0,00	0,00	-7 740,68			
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	970,88	0,00	0,00	-970,88			
7710	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 600,00	1 608,85	0,00	0,00	-8,85			
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	6 760,95	0,00	0,00	-6 760,95			
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	722 400,00	947 213,54	0,00	0,00	-224 813,54			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00			
TO	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00			
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	722 400,00	947 213,54	0,00	0,00	-224 813,54			
(=Tot	al des opérations réelles et d'ordre)								
R 002 E	Pour information xcédent de fonctionnement reporté de N-1	278 127,48							

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(3)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

<sup>(4)</sup> Dont 776.

<sup>(5)</sup> Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 000,00	1 140,00	0,00	23 860,00	
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	1 140,00	0,00	3 860,00	
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	380 068,70	0,00	243 708,70	136 360,00	
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	12 068,70	0,00	12 068,70	0,00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	110 000,00	0,00	69 131,00	40 869,00	
20422	Privé : Bâtiments, installations	258 000,00	0,00	162 509,00	95 491,00	
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	351 000,00	184 888,00	4 919,27	161 192,73	
2115	Terrains bâtis	300 000,00	167 173,48	2 643,92	130 182,60	
2117	Bois et forêts	8 000,00	7 359,72	0,00	640,28	
2152 21534	Installations de voirie Réseaux d'électrification	15 000,00 3 000,00	2 732,96	1 316,94	10 950,10	
21534	Matériel roulant	5 000,00	1 692,59 0,00	958,41 0,00	349,00 5 000,00	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 000,00	2 414,17	0,00	2 585,83	
2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	570,00	0,00	3 430,00	
2184	Mobilier	8 000,00	2 945,08	0,00	5 054,92	
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	345 070,63	124 317,74	162 198,04	58 554,85	
2313	Constructions	210 373,39	124 317,74	27 500,80	58 554,85	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	134 697,24	0,00	134 697,24	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	1 101 139,33	310 345,74	410 826,01	379 967,58	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	41 800,00	39 960,97	0,00	1 839,03	
1641	Emprunts en euros	40 000,00	39 960,97	0,00	39,03	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses financières	41 800,00	39 960,97	0,00	1 839,03	
т.	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers				•	
		0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 142 939,33	350 306,71	410 826,01	381 806,61	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00	
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	14 821,50	0,00		14 821,50	
2313	Constructions	14 821,50	0,00		14 821,50	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	14 821,50	0,00		14 821,50	
Т(	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 157 760,83	350 306,71	410 826,01	396 628,11	
	Pour information	0,00				

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

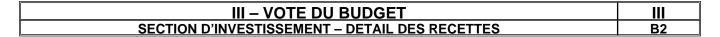
<sup>(3)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(4)</sup> Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

<sup>(5)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Dont 192.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	110 272,00	110 272,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	60 272,00	60 272,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	110 272,00	110 272,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	436 768,47	447 783,02	0,00	-11 014,55
10222	FCTVA	30 000,00	34 451,61	0,00	-4 451,61
10226	Taxe d'aménagement	6 768,47	13 331,41	0,00	-6 562,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	436 768,47	447 783,02	0,00	-11 014,55
To	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	547 040,47	558 055,02	0,00	-11 014,55
021	Virement de la sect° de fonctionnement	211 087,52			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	7 071,49	7 071,49		0,00
28031	Frais d'études	1 032,00	1 032,00		0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	231,53	231,53		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	1 408,95	1 408,95		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 399,01	4 399,01		0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	218 159,01	7 071,49		211 087,52
041	Opérations patrimoniales (5)	14 821,50	0,00		14 821,50
2031	Frais d'études	14 821,50	0,00		14 821,50
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	232 980,51	7 071,49		225 909,02
то	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	780 020,98	565 126,51	0,00	214 894,47
R	Pour information 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	377 739,85			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(3)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040* = *DF 042*.

<sup>(4)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

## A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des ren		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de Montant maximum autorisé réaliser la ligne au 01/01/N de trésorerie (2)		Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Circulaire nº NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					573 598,71									
1641 Emprunts en euros (total)					573 598,71									
00000003090 1112738	CRCA BRIE PICARDIE CONVENTION CDC DIRECTION DES FONDS				200 000,00 70 241,55	F R		3,200 1,550	3,200 1,550		T A	P P	0	A-1 A-1
MIN155649EUR MIN209628EUR	DEXIA CLF CONVENTION  DEXIA CLF CONVENTION				53 357,16 250 000,00	F F		5,600 4,990	5,600 4,990		A	P P	0	A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)	DEALT SELECTION				0,00	·		1,000	1,000					7.
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

#### Commune de LA CELLE SUR MORIN - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					573 598,71									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 31/12/N  Taux d'intérêt Annuité de l'exercice													
										Annuité de l'exercice				
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		177 511,30					39 960,97	6 562,56	0,00	0,00		
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		177 511,30					39 960,97	6 562,56	0,00	0,00		
0000003090		0,00	A-1	70 891,49	3,00	F		3,200	17 516,47	2 620,25	0,00	0,00		
1112738		0,00	A-1	52 025,79	26,00	R		1,550	1 778,57	161,41	0,00	0,00		
MIN155649EUR		0,00	A-1	0,00	-1,00	F		5,600	4 169,69	233,50	0,00	0,00		
MIN209628EUR		0,00	A-1	54 594,02	1,00	F		4,990	16 496,24	3 547,40	0,00	0,00		
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		

#### Commune de LA CELLE SUR MORIN - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

						Emprunts	et dettes au 31/12/	/N				
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Annuité de l'exercice  Charges d'intérêt  (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		177 511,30					39 960,97	6 562,56	0,00	0,00

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3	<b>∠</b>

#### A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

## A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		A2.4 111 0E0	GIE DE LA REPAR	TITION DE L'ENOC	JONG (1)	,	
Inc	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	177 511,30	0,00	0,00	0,00	0,00	
chodale (talmer)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

	IV – ANNEXES	IV
ĺ	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

#### A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Anné mobilisa profil d de l'en	'amort.	Date du	Organisme	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu- elle	Pério- dicité des rem-	Caractéristiques du taux		ues du	Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de
	Année	Profil (5)	refinance- ment	prêteur ou chef de file					Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

## A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	,			,								,		<u></u>					
	Date de	,		Durée résiduelle en années				Tau	x (2)			Nom	ninal	et pério	ortissement odicité de sement (6)			Annuité payée dar a li	ns l'exercice (s'il y eu)
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

<sup>(2)</sup> Taux à la date de renégociation.

<sup>(3)</sup> Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Nominal à la date de renégociation.

<sup>(6)</sup> Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

<sup>-</sup> Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

#### A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Dont	
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

<sup>(2)</sup> La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66811 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

## **A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

## A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

	AO AMONTIOGEMENTO ME	THODEO OTILIOLLO		
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE				
Biens de faible valeur				
Seuil unitaire en deçà d				
CGCT) : €				
Procédure	Catégories de biens amortis	Durée		
d'amortissement		(en années)		
(linéaire, dégressif,				
variable)				
L	Frais d'études	5	04/04/2019	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

## A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES	,	•	•
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

## **A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		40 000,00	39 960,97
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	40 000,00	39 960,97
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	40 000,00	39 960,97
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	39 960,97	410 826,01	0,00	450 786,98

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

## **RESSOURCES PROPRES**

		Crédits de l'exercice		
Art. (1)	Libellé (1)	(BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		254 927,48	III 54 854,51	
Ressource	es propres externes de l'année (a)	36 768,47	47 783,02	
10222	FCTVA	30 000,00	34 451,61	
10223	TLE	0,00	0,00	
10226	Taxe d'aménagement	6 768,47	13 331,41	
10228	Autres fonds	0,00	0,00	
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ressource	es propres internes de l'année (b) (2)	218 159,01	7 071,49	
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 032,00	1 032,00	
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	231,53	231,53	
28041582	GFP : Bâtiments, installations	1 408,95	1 408,95	
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 399,01	4 399,01	
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	211 087,52	0,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	54 854,51	0,00	377 739,85	400 000,00	832 594,36

		Montant		
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	450 786,98		
Ressources propres disponibles	IV	832 594,36		
Solde	V = IV - II (3)	381 807,38		

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(3)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

# A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Décignation du bien		Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	
Acquisitions à titre onéreux					
27/10/2020 MARCHE TRAVAUX REHABILITATION SECRETARIAT		122 475,74	0,00	0	
09/04/2021	ACQUISITION ESPACES BOISES	7 359,72	0,00	0	
29/04/2021	ACHAT DE MOBILIER URBAIN	1 440,00		0	
11/05/2021	ACHAT DE PANNEAUX DE VOIRIE	1 058,36	0,00 0,00	0	
21/05/2021	MOBILIER BUREAU SECRETARIAT	1 005,35	0,00	0	
09/07/2021	ACHAT DE MOBILIER GARDERIE	499,73	0,00	0	
09/07/2021	ACHAT TABLETTE POUR GARDERIE	270,00	0,00	0	
05/08/2021	MIGRATION LOGICIEL BL ENFANCE	1 140,00	0,00	0	
21/09/2021	ACHAT DE SIGNALISATION VOIRIE	512,40	0,00	0	
01/10/2021	ACHAT DISQUE DUR EXTERNE	150,00	0,00	0	
01/10/2021	ACHAT TRONCONNEUSE	1 047,00	0,00	0	
01/10/2021	FOURNITURE LAMPE DE PROJECTEUR	150,00	0,00	0	
14/10/2021	ACQUISITION LAVOIR	21 173,48	0,00	0	
09/11/2021	PUBLICATION ANNONCES LEGALES	1 842,00	0,00	0	
12/11/2021	ACHAT DE GUIRLANDES LUMINEUSES	828,60	0,00	0	
12/11/2021			0,00	0	
26/11/2021	ACHAT DE SUPPORTS VELOS	333,60	0,00	0	
26/11/2021	ACQUISITION PROPRIETE BATIE	146 000,00	0,00	0	
03/12/2021	ACHAT OUTILLAGE	1 367,17	0,00	0	
Acquisitions à titre gratuit					
		0,00	0,00	0	
Mise à disposition					
		0,00	0,00	0	
Affectation					
		0,00	0,00	0	
Mises en concession ou affermage					
		0,00	0,00	0	
Divers					
		0,00	0,00	0	
TOTAL GENERAL		310 345,74	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

# A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
31/12/2021	ACHAT DE 3 TELEPHONES SANS FIL	79,79	0	0,00	79,79	0,00	-79,79
31/12/2021	Imprimante Ecole	215,28	0	0,00	215,28	0,00	-215,28
TOTAL GENERAL		295,07					-295,07

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

## A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

	Pour mémoire	Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

	Produit des cessions	Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	
Acquisitions à titre onéreux					
		0,00	0,00	0	
Acquisitions à titre gratuit					
		0,00	0,00	0	
Mise à disposition					
		0,00	0,00	0	
Affectation					
		0,00	0,00	0	
Mises en concession ou affermage					
		0,00	0,00	0	
Divers					
		0,00	0,00	0	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

## A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

### B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis: pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux	Taux initi Index (4)	Taux actua- riel (5)	moyen c ur l'année Index (4)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		ntie au cours de ercice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00					riei (5)				0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
	-	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	46 523,53
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	46 523,53
Recettes réelles de fonctionnement	II	947 213,54

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	4,91

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AQUIBRIE	60,00	
Amicale des Anciens Combattants	350,00	
Association des Donneurs de Sang	100,00	
Association des Maires de Seine et Marne	324,75	
CDSP77 UN DEMI SIECLE D'HISTOIRE	100,00	
Entraide Déplacements	100,00	
Les Restaurants du Coeur	250,00	
Union Sportive et Culturelle Celloise	250,00	
VILLES ET VILLAGES FLEURIS	175,00	
VYV3 IDF MAINTIEN DOM SAD 77	150,00	
<u>Entreprises</u>		
Personnes physiques		
Autres		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
Régions		
<u>Départements</u>		
Communes		
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	1 859,75	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à emp	loyer au 01/01/N :	0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à emp	loyer au 31/12/N :	0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl FILIERE TECHNIQUE (c)	С	1,00 <b>5,00</b>	0,00 <b>3,22</b>	1,00 <b>8,22</b>	1,00 <b>6,80</b>	0,00 <b>0,00</b>	1,00 <b>6,80</b>
Adjoint technique Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl FILIERE SOCIALE (d)	C C C	3,00 1,00 1,00 0,00	1,81 0,00 1,41 <b>0,00</b>	4,81 1,00 2,41 <b>0,00</b>	3,39 1,00 2,41 <b>0,00</b>	0,00 0,00 0,00 0,00	3,39 1,00 2,41 <b>0,00</b>
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	3,22	9,22	7,80	0,00	7,80

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

### C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8) Euros I		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM · Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
  - 3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité.
  - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
  - : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
  - 3-2: vacance temporaire d'un emploi.
  - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
  - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil. 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
  - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
  - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
  - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
  - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
  - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
  - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

# C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal du collège de Faremoutiers		SFP	14 299,48
Syndicat Mixte Intercommunal de collecte des OM		SFP	1 259,86
SMEP DU PARC NATUREL REGIONAL BRIE ET 2 MORIN		SFP	519,60

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

## C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

### C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

### 1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 157 760,83	350 306,71	410 826,01	396 628,11
RECETTES	1 157 760,83	565 126,51	0,00	592 634,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 000 527,48	657 583,54	0,00	342 943,94
RECETTES	1 000 527,48	947 213,54	0,00	53 313,94

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

### 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

neutralisation des nux reciproques)					
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	1 157 760,83	350 306,71	410 826,01	396 628,11	
RECETTES	1 157 760,83	565 126,51	0,00	592 634,32	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	1 000 527,48	657 583,54	0,00	342 943,94	
RECETTES	1 000 527,48	947 213,54	0,00	53 313,94	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 158 288,31	1 007 890,25	410 826,01	739 572,05	
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 158 288,31	1 512 340,05	0,00	645 948,26	

<sup>(1)</sup> Y compris les rattachements.

<sup>(1)</sup> Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS	
ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

neutralisation des nux reciproques/(1)					
SECTION	SECTION Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	1 157 760,83	350 306,71	410 826,01	396 628,11	
RECETTES	1 157 760,83	565 126,51	0,00	592 634,32	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	1 000 527,48	657 583,54	0,00	342 943,94	
RECETTES	1 000 527,48	947 213,54	0,00	53 313,94	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 158 288,31	1 007 890,25	410 826,01	739 572,05	
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 158 288,31	1 512 340,05	0,00	645 948,26	

<sup>(1)</sup> La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

<sup>(2)</sup> Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

## **D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	909 245,00	1,09	35,36	0,00	321 509,00	1,09
TFPNB	36 851,00	0,55	49,49	0,00	18 237,00	0,55
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	1,07			0,00	1,07

### Commune de LA CELLE SUR MORIN - BUDGET COMMUNAL - CA - 2021

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par (1) Le MAIRE. A LA CELLE SUR MORIN, le 01/01/2000 Le MAIRE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire. A La Celle sur Morin, le 07/04/2022 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Celle sur Morin,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.